

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00067

**SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SAINT-ETIENNE
ROCHETAILEE - ABANDON DE DRAINS INUTILISES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RÉÇU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180208-D20180006710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

**SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SAINT-ETIENNE
ROCHETAILLEE - ABANDON DE DRAINS INUTILISES**

L'alimentation en eau potable de la commune associée de Rochetaillée se fait grâce à l'Aqueduc des Sources. Cet aqueduc capte, par un chevelu de drains et de canalisations d'un linéaire de 30 km, les circulations d'eau s'effectuant dans le sol. Ce réseau de drainage se situe dans la forêt communale du Grand Bois, essentiellement sur les territoires des communes de Tarentaise et du Bessat.

Ces ressources ont été autorisées par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2011-073 du 28 juillet 2011 et de son arrêté modificatif n°2014-024 du 12 juin 2014 fixant par ailleurs les périmètres de protection.

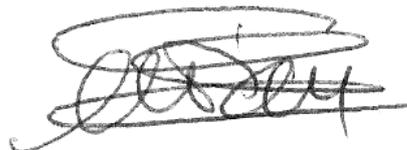
Lors des différentes études réalisées pour la mise en place des périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé avait préconisé la déconnexion des drains situés en dessous du Pont Souvignet car le risque de contamination de l'eau était trop important. En attente des travaux, les drains ont été inscrits en périmètre de protection immédiate.

De plus, un programme de renouvellement des drains a permis de faire le bilan sur les ouvrages existants. Il apparaît que certains drains n'ont jamais existé, néanmoins ils sont répertoriés sur les plans et donc classés en périmètre de protection immédiate.

Ainsi, les drains captant inutilisés et inexistants aujourd'hui peuvent être abandonnés notamment afin de supprimer les servitudes inscrites sur les parcelles des périmètres de protection immédiate.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole prend acte de l'abandon des drains captants listés en pièce jointe.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU